



Un cortège de la Jeunesse socialiste vient déposer 140 000 signatures pour leur «initiative pour l'avenir». (BERNE, 8 FÉVRIER 2024/PETER SCHNEIDER/KEYSTONE)

Société de gros héritiers et dérèglement climatique

HÉRITER OU MÉRITER

L'initiative pour l'avenir déposée par les Jeunes socialistes, en votation le 30 novembre, propose de taxer à 50% la part d'héritage dépassant 50 millions de francs, en contribution climatique de solidarité. Les Chambres l'ont rejetée à deux contre un, les sondages aussi prédisent deux tiers de non: peur de la fuite de grosses entreprises, grande richesse vue comme une manne fiscale et la marque d'un mérite, déconsidération de l'écologie...

Les initiants sont partis du principe du «pollueur-payeur» propre à toute politique environnementale. Son application au mince groupe des super-héritiers à grosse empreinte climatique compléterait la taxation actuelle, d'un taux moyen de 1,4% sur les 100 milliards hérités annuellement. Rappelons que l'impôt sur la fortune rapporte moins de 4% des recettes fiscales du pays et si 10% des plus fortunés assument 86% de ce maigre écot, c'est logiquement, comme détenteurs de 70% de la richesse.

C'est un fait établi: les gros héritages passent à des rentiers pour lesquels tout ce qui ne sert pas des trains de vie luxueux à forte empreinte carbone est thésaurisé, ruisselle très peu, en puissant amplificateur de l'inégalité: 1% détient désormais 45% de la richesse nationale soit +15% en trente ans. En France, sept des neuf nouveaux milliardaires 2024 sont des héritiers.

Autre fait établi, le petit club des hyper-riches émet autant de CO₂ que l'immense part des plus démunis. Or, 20e PIB mondial, proche de la moitié de celui de la Russie, la Suisse a un levier d'action au moins 15 fois supérieur à celui de ses émissions pour parer aux «points de bascule» de l'urgence climatique. Avec l'une des plus grosses empreintes mondiales par tête, le pays s'est engagé à zéro émission nette pour 2050. Contre l'avis des experts, la droite majoritaire affirme qu'on fait ce qu'il faut. Swiss Re estime pourtant qu'à ce rythme ce sera +2 °C dès 2069 avec des impacts régionaux jusqu'à +4 °C, aux effets inimaginables si la réaction appropriée tarde quand on voit ce qui se passe déjà à +1,2 °C.

Le vice-président du PLR suisse affirme de son côté que l'initiative est contre-productive:

– (A) taxer les riches jusqu'à l'os les fera partir;



PIERRE-PHILIPPE BUGNARD
HISTORIEN

Pour financer la reconstruction, les Alliés de l'époque de Churchill taxaient les plus hauts revenus à 90%

– (B) c'est l'inégalité des richesses qui produit l'impôt car si on égalisait les revenus à hauteur de 120 000 francs par ménage, on ne pourrait plus assumer les politiques publiques;

– (C) la seule égalité juste selon Aristote est celle qui récompense l'effort et le mérite;

– (D) voler la moitié de la fortune des plus riches ne réglerait pas la question climatique...

L'historien, lui, enquête, s'efforce de ne pas tordre le réel. Reprenons.

– (A) Pour financer la reconstruction, les Alliés de l'époque de Churchill taxaient les plus hauts revenus à 90%, avant que les taux marginaux d'imposition supérieurs à 70% ne disparaissent sous l'effet de l'industrialisation mondialisée au profit des hautes assiettes fiscales, selon la maxime «trop d'impôt tue l'impôt et l'initiative». Le prix de la conjoncture néolibérale n'est donc pas assumé par les plus impliqués devenus les plus nantis, tels nos très gros héritiers. Où fuiraient-ils si on réclamait leur juste part? Certainement pas en Allemagne où, sans donation, les 50% sont prélevés dès 13 millions. Parmi les 300 plus élevées des 2600 fortunes dépassant 50 millions de francs en Suisse, pour moitié héritées, la statistique fédérale n'en donne que 8% comme entrepreneuriales. En étant

«reprises» et non transmises, celles-ci pourraient même contourner l'initiative. Resteraient deux bons milliers de super-héritiers rentiers sans mérite.

– (B) Un petit calcul montre que l'hypothèse égalitaire d'une allocation de 120 000 francs par ménage produirait en fait de bien meilleures politiques publiques, rendant superflues les donations défiscalisées: au lieu de 60 milliards de francs, on obtiendrait en effet 120 milliards des 480 milliards de revenus effectifs provenant de 4 millions de ménages taxés à 25%. Un beau démenti du mythe de la manne fiscale des plus riches.

– (C) Si le mérite vertueux conduit aux honneurs, précise Aristote, le travail mérite juste salaire, ajoute le Nouveau Testament, l'histoire montrant que les inégalités de richesse excessives se corrigent par la fiscalité. Mais quel salaire pour quels mérites? Ceux de ce grand entrepreneur fier d'avoir bâti 428 immeubles, exhibant 1800 dossiers empilés horizontalement en signe de son habileté à avoir accumulé une fortune de 500 millions de francs? Ou ceux de l'ouvrier artisan desdits immeubles, au prix d'efforts risqués pour un revenu modeste, victime de la spéculation qui obère son loyer, hôte d'un EMS érodant son héritage alors que celui du grand promoteur ira accroître les écarts de richesse et le déséquilibre climatique grâce à ses super-héritiers sans mérite et exonérés?

– (D) Rien ne sera volé: ce qui est confiscatoire dans une société d'héritiers, c'est l'accumulation d'immenses fortunes, non pas une taxation compensant leurs atteintes au climat. Fidèle à ses valeurs politiques, un gros héritier d'acointance libérale PLR-PVL devrait assumer sa responsabilité; de sensibilité sociale PS-Les Vert-e-s, il devrait rendre sa fortune coopérative; d'obédience chrétienne Le Centre-UDC, il devrait la distribuer.

Dans un manuel de 1990, j'expliquais qu'«il n'y a qu'une seule Terre!» Deux députés sur trois ne le savent toujours pas. Combien de super-héritiers? ■

Professeur émérite de l'Université de Fribourg, historien, Pierre-Philippe Bugnard a étudié dans «Le Temps des espaces pédagogiques» (PUF 2018) la genèse de la ségrégation sociale des capitales, marqueur des grandes inégalités de richesse actuelles.

Le marronnier de la politique fiscale suisse

HÉRITER OU MÉRITER



VINCENT SIMON
ECONOMIESUISSE



THIMEA JANA HÄFLIGER
ECONOMIESUISSE

L'impôt sur les successions, tel le marronnier de la Treille à Genève dont on attend chaque année le premier bourgeon pour annoncer le printemps, revient régulièrement à l'ordre du jour de la politique fiscale. Souvent pour financer l'AVS, désormais pour lutter contre le dérèglement climatique par la «transformation de l'ensemble de l'économie». Ce sont en effet les objectifs d'une initiative des Jeunes socialistes qui sera soumise à votation en novembre.

Concrètement, l'initiative veut taxer au niveau fédéral les successions et les donations à hauteur de 50% de tout ce qui dépasse 50 millions de francs. Si la créativité est certes autorisée au niveau fiscal, cette initiative repousse bien loin toutes les limites.

Tout d'abord, l'impôt sur les successions existe déjà, c'est une prérogative des cantons. A ce titre, la Suisse engrange des recettes supérieures à la moyenne par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ensuite, notre système fiscal taxe les revenus et la consommation, mais aussi la fortune. En comparaison avec les pays de l'OCDE qui connaissent encore l'impôt sur la fortune, les taux suisses sont élevés. Or la fortune accumulée, c'est ce qui est transmis lors de la succession, raison pour laquelle les cantons ont fixé des taux nuls ou modérés sur les successions en ligne directe, pour ne pas exagérément imposer une troisième fois ce qui a déjà été taxé précédemment à deux reprises. Enfin, le niveau d'imposition proposé par l'initiative est totalement disproportionné.

En ce qui concerne les principes, l'initiative est aussi un ovni, puisqu'elle rompt avec les règles habituelles. D'une part, chaque contribuable est censé être imposé selon sa capacité économique (et en outre de manière progressive). Par ailleurs, l'impôt se doit d'être universel: chacun y contribue, dans la mesure de ses possibilités. Des «franchises» sont bien entendu possibles, mais elles ne peuvent bénéficier qu'aux personnes aux capacités financières modestes. Une franchise ne peut pas exonérer 99,9% des contribuables!

C'est pourtant ce que fait l'initiative, qui ne frapperait qu'environ 2500 contribuables (sur 5,5 millions). Elle atteindrait, au-delà de la franchise, un niveau confiscatoire de 50%, foulant aux pieds le principe de la capacité financière. Et elle ne ferait aucune exception pour les personnes dont la fortune est constituée essentiellement d'un «outil de travail», à savoir des parts d'une entreprise familiale. Au contraire, elle revendique l'exhaustivité et exclut toute exception.

Ce texte a semé l'inquiétude parmi les contribuables concernés, et tout particulièrement au sein des sociétés familiales moyennes ou grandes. Peter Spuhler, et d'autres entrepreneurs avec lui, a réagi. Le patron de Stadler Rail a affirmé que l'initiative l'obligerait à s'établir à l'étranger pour éviter une facture de 1,5 à 2 milliards de francs à ses héritiers. Piquée au vif, la présidente des Jeunes socialistes l'a traité de «criminel fiscal». Elle s'est excusée par la suite, mais elle avait ainsi montré son vrai visage.

On remarquera en passant l'incohérence du propos. Si l'on reste sur le cas de Stadler Rail, l'objectif de financer la lutte contre le dérèglement climatique se marie mal avec la volonté de prélever 50% de l'entreprise sous forme d'impôt. Pour s'acquitter de cette charge, la société devrait être vendue partiellement ou totalement. On mettrait donc en danger, pour des raisons idéologiques et au nom du climat, l'avenir d'une firme qui produit des trains!

Trop d'impôt tue l'impôt! Cette affirmation est tout à fait adéquate pour interpréter les conséquences potentielles de l'initiative. Le Conseil fédéral, comme le professeur Marius Brühlhart de l'Université de Lausanne, pourtant plutôt favorable à un développement de l'imposition, le disent: un tel niveau de taxation aurait pour effet de chasser une grande partie, voire la totalité des contribuables concernés. Les espoirs de nouvelles recettes fiscales seraient douchés. Et, de manière tout aussi désastreuse, les collectivités draineraient les sommes dont ces personnes s'acquittent chaque année sur leurs revenus et leur fortune. Le montant estimé du manque à gagner pourrait ainsi s'élever à 3,7 milliards de francs. Au vu de ces effets, l'initiative ne peut donc rien apporter de tangible en matière de protection du climat, sans compter qu'elle est une menace pour l'économie et les finances publiques.

Cette initiative se sert du climat comme prétexte. L'intention réelle de ses auteurs est uniquement de s'attaquer au capitalisme. L'attaque est forte. Elle a inquiété de larges milieux, tant les contribuables visés que les associations économiques, les administrations fiscales cantonales et les milieux financiers. Au point que même certains parlementaires du PS et des Vert-e-s ont renoncé à la soutenir ou s'y sont opposés lors des débats parlementaires. Pour toutes ces raisons, un rejet clair de cette initiative dans les urnes est indispensable. ■

Vincent Simon est responsable de projets finances et fiscalité à Economiesuisse, Thimea Jana Häfliger est collaboratrice de projets finances et fiscalité à Economiesuisse

SÉRIE

La place de l'héritage dans nos sociétés nous interroge. Quelles transmissions entre les générations, quelle liberté de l'individu voulons-nous? On en débat toute la semaine.

Et vous qu'en pensez-vous?

Ecrivez-nous à hyperlien@letemps.ch